

Sainte-Thérèse, le 10 juin 2021

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant les lots 1 463 685, 1 464 167
et 5 868 692 à Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès ainsi qu'à notre conversation téléphonique, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande, pour la période de janvier à aujourd'hui, tel que spécifié dans la lettre. Ce sont :

1. Rapport de vérification no 401991373 du 25 janvier 2021, 4 pages
2. Rapport de vérification no 401991971 du 25 janvier 2021, 4 pages
3. Rapport de vérification no 401991823 du 25 janvier 2021, 4 pages
4. Rapport de vérification no 401991057 du 25 janvier 2021, 4 pages
5. Note au dossier du 1^{er} février 2021, 2 pages
6. Courriel du 1^{er} février 2021, 2 pages
7. Courriel du 1^{er} février 2021, 1 page
8. Courriel-Plainte du 2 février 2021, 1 page

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (24)

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Région : Laurentides

1 Identification

Date de l'intervention : 2021-01-25	Heure de début : h	Heure de fin : h
Intervention effectuée par : Steeve Lachance		
Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande

N° de demande : 200746146	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : H-PL / Sainte-Marthe-sur-le-las / Groupe Héritage / Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant l'évolution d'un milieu humide depuis la délivrance d'une autorisation pour du remblayage entraînant ainsi un impact environnemental	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301505401	Type d'intervention : Vérification (autre qu'inspection)
N° de gestion doc. : 7430-15-01-03569-03	N° de document : 401991373
But de l'intervention : . Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant la coupe d'arbre dans un boisé de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	

2 Lieu concerné par l'intervention

1	Nom du lieu : Lot 1 463 685 (Groupe L'Héritage)
	Nom usuel du lieu :
	N° du lieu : X2178994
	Type de lieu : milieu hydrique
	Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 1463685 1464167 5868692
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,530595820100:-73,931543708200

3 Intervenant du lieu

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Groupe L'Héritage inc.		425, ave Mathers, suite 101 Saint-Eustache (Québec) J7P 4C1	Y1501911	X2178994

4 Condition météo

SO

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)

↓↑ - + SO

6 Plainte

Plaignant rencontré : oui non Plaignant contacté : oui non SO

7 Photo numérique

SO

8 Grille d'intervention annexée

↓↑ - + SO

9 Autre pièce annexée au rapport

↓↑ - + SO

10 Équipement utilisé

↓↑ - + SO

11 Échantillon

↓↑ - + SO

12 Mise en contexte

SO
Le 3 octobre 2019, une autorisation portant le # de document 401796255 a été émise afin de permettre le remblayage d'un milieu humide pour l'implantation d'un projet résidentiel et commercial. Plusieurs plaintes ont été reçues concernant ce site. Toutefois cette plainte a été reçue le 23 décembre 2020 via le cabinet du ministre concernant la coupe d'arbres dans un boisé.

13 Description de l'intervention

La coupe d'arbres n'est pas couverte par la Loi sur la qualité de l'environnement ou ses règlements, à moins que cette coupe ne soit réalisée dans une réserve ou un milieu hydrique ou humide.

Comme mentionné dans la mise en contexte, une autorisation a été émise pour le remblayage d'un milieu humide sur le site ciblé. Une

13 Description de l'intervention

caractérisation autre que celle ayant été utilisée pour l'analyse de la demande d'autorisation nous a été transmise. Le nombre et la superficie de milieu humide y serait différent.

Afin de vérifier s'il y a des différences non négligeables entre les différentes études réalisées, je dois relever les éléments pouvant avoir un impact sur l'identification et la délimitation des milieux.

Caractérisation ayant servi à l'analyse de l'autorisation :

Je prends connaissances des documents faisant partie intégrante de l'autorisation et plus particulièrement, des documents « Caractérisation écologique Lot 1 463 685, 1 464 167 & 1 464 185-P Boulevard des Promenades Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac » datée du 24 février 2016 ainsi que « ADDENDA À UNE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE Lot 1 463 685, 1 464 167 & 1 464 185-P Boulevard des Promenades Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac » datée du 22 octobre 2018 et réalisés par Horizon Multiressources Inc..

Voici les éléments relevés :

- demande CA superficie MH perturbée = 218.8m²;
- inventaires des données biophysiques, hydriques, botanique et fauniques ont été réalisés le 1er, 29 mai et 14 juillet 2015 et revu en 2018;
- méthodologie : guide identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional, 2014
- Relevé végétation : arbres - rayon 11.28m, arbustes - rayon 5.64m, herbacée 5m x 5m / pas tout à fait comme le guide - arbre 10m, arbuste 5m et herbacée circulaire de 1-2 ou 5m / par contre mentionné plus loin que 10 parcelles de 2m de rayon ont été réalisés pour les inventaires botaniques;
- attention particulière a été apportée afin de recenser des espèces végétales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées en vertu de la LEMV;
- observation visuelle et auditive faite pour relever la présence ou indices de présence d'animaux;
- inventaire entériné par la Faune concernant les couleuvres brunes ou verte;
- Réalisé sur 3 lots : 1 463 685, 5 868 692 et 1 464 167;
- superficie du MH en 2015 = 0.04 ha et en 2018 = 0.022 ha
- Pas de formulaire (annexe 5 ou équivalent), seulement une liste des espèces floristiques avec leurs % de recouvrement et leur statut;
- Les seules informations relevées sur le terrain concernant les sols mentionnent la présence de mouchetures marquées indiquant un sol hydromorphe sans savoir où sur le site.

Caractérisation pour la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac :

Je prends connaissances de la caractérisation réalisée pour la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac nommée : « Caractérisation écologique des lots 1 463 685, 2 673 701, 5 868 692 et 1 464 186 situés dans la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac » datée du 10 décembre 2020 et réalisé par T² Environnement.

Voici les éléments relevés :

- Utilisé "Forêt Ouvert" pour dépôt de surface, types écologiques et Lidar;
- Toutes les données ont été géoréférencées avec ArcGIS;
- Caractérisation terrain : 3 septembre 2020 par 2 biologistes (sénior et junior);
- Méthodologie : guide identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional, 2015
- Relevé végétation : arbres et arbustes - rayon 10m, herbacée 2m x 2m / pas tout à fait comme le guide - arbre ok, arbuste 5m et herbacée circulaire de 1-2 ou 5m;
- identification sol avec Système canadien de classification des sols;
- Recherche terrain des espèces floristiques à statut précaire;
- observations fauniques fortuites consignées;
- aucun inventaire espèces fauniques à statut précaire n'a été fait et aucune observation;
- espèce à statut localisé : fiche complétée (2 noyer cendré);
- minimum 1 station/mh et utilisé annexe 5 - 16 stations au total;

13 Description de l'intervention

- plusieurs point de contrôle pour délimiter les milieux humides, identifier les zones de transitions, etc - 17 points de contrôle au total et 109 points de délimitation;
- caractérisation des écosystèmes non humides réalisés;
- GPS de précision utilisé (0.6m);
- Réalisé sur 4 lots : 1 463 685, 2 673 701, 5 868 692 et 1 464 186;
- MH1 à 3 : 4 137 m2 (MH1 : 3056m2, MH2 : 725m2, MH3 : 357m2) / sol rédoxique dans 1 station et végétation typique MH pour les 3 stations;
- MH4 = bassin de sédimentation empierré, végétation hydrophyte et les MH1 etMH3 s'y déverse, 910 m2;
- MH5 = marécage arborescent, sol rédoxique, végétation hydrophyte, test indicateur positif / avait été délimité par Horizon multiressources en 2016 et 2018 et délimitation revu et superficie revue à la hausse, 1656m2;
- MH6 : marécage arbustif, sol rédoxique, végétation hydrophyte, test indicateur négatif, 357m2;
- Superficie totale des MH = 7061m2;
- Peuplements forestiers des MH: Érablière rouge accompagné du frêne de Pennsylvanie (pas dominant) et petite chênaie à tilleul, 2 noyers cendrés (espèce à statut précaire);
- Bonne répartition et quantité des points de contrôle, toutefois erreur sur la carte : manque des points et répétition du même point;
- Plusieurs formulaire (annexe 5) n'ont pas de description des sols et indiquent tout de même une classe de drainage et un diagnostic des sols;
- SM17 indique : bonne couche matière organique sans préciser la mesure, est-ce une tourbière?;
- Plusieurs formulaires floues ou très pâles = illisibles pour vérification des données.

Résumé des différences :

- Pas les mêmes lots caractérisés : comparativement à celle pour Ste-Marthe, les lots 2 673 701 et 1 464 186 n'ont pas été ciblé dans celle pour le CA, mais il y a un lot dans celle du CA qui n'était pas dans celle pour Ste-Marthe.
- 5 ans d'écart entre les 2 caractérisations (Prometteur en 2015 et revu limite du milieu humide en 2018 et ville en 2020).
- Dans la portion commune, 1 seul MH identifié dans la caractérisation pour le prometteur et d'une superficie plus petite (220m2 vs 1656m2) tandis que celle pour la ville en a identifiée 2.
- Dans la caractérisation pour la ville, sur un des lots non couverts par celle du prometteur, il y a 4 MH dont un est un bassin de sédimentation (est-ce qu'il doit être considéré, selon moi, non, à moins que ce bassin ne soit plus en fonction).

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

Vérification avec la direction régionale de l'analyse et de l'expertise de notre ministère :

Comme l'autorisation de 2019 a été délivrée sur la base d'une caractérisation réalisée en bonne et due forme (conforme à nos exigences prévues à la LQE à son article 46.0.3 notamment) et en fonction des conditions existantes sur le terrain à l'époque à laquelle cette caractérisation a été effectuée, nous considérons que l'autorisation est toujours valide.

15 Conclusion

L'autorisation délivrée permet la destruction du milieu humide présent sur ce lot. Ainsi les travaux de déboisement du milieu humide sont couverts par l'autorisation délivrée et ils ne constituent pas un manquement à la Loi.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés↓↑ - + SO**17 Recommandations**

Ainsi, je recommande de fermer cette intervention.

Rédigé par : Steeve Lachance

Fonction : inspecteur

Signature :



Date de signature :

2021-04-15

18 Vérification du rapport d'intervention		<input type="checkbox"/> SO
Approuvé par : N/A	Fonction : N/A	
Signature :	Date :	
Commentaires : Selon les directives internes, cette intervention ne nécessite pas de vérification par le chef d'équipe.		

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laurentides

1 Identification		
Date de l'intervention : 2021-01-25	Heure de début : h	Heure de fin : h
Intervention effectuée par : Steeve Lachance		
Accompagné par :		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO

1.1 Demande		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200747290	Type de demande : Plainte à caractère environnemental	
Objet de la demande : H-PL / Sainte-Marthe-sur-le-Lac / Groupe héritage / Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant des travaux de déboisement en milieu humide		

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301507421	Type d'intervention : Vérification (autre qu'inspection)
N° de gestion doc. : 7430-15-01-03569-03	N° de document : 401991971
But de l'intervention : Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant des travaux de déboisement en milieu humide	

2 Lieu concerné par l'intervention		↓↑ - +
1	Nom du lieu : Lot 1 463 685 (Groupe L'Héritage)	
	Nom usuel du lieu :	
	N° du lieu : X2178994	Type de lieu : milieu hydrique
	Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 1463685 1464167 5868692	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,530595820100:-73,931543708200	

3 Intervenant du lieu					↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Groupe L'Héritage inc.		425, ave Mathers, suite 101 Saint-Eustache (Québec) J7P 4C1	Y1501911	X2178994

4 Condition météo	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------	--

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

6 Plainte	<input type="checkbox"/> SO
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Plaignant contacté : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non

7 Photo numérique	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------	--

8 Grille d'intervention annexée	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

9 Autre pièce annexée au rapport	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
---	---

10 Équipement utilisé	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------------------	---

11 Échantillon	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------------------	---

12 Mise en contexte	<input type="checkbox"/> SO
Le 3 octobre 2019, une autorisation portant le # de document 401796255 a été émise afin de permettre le remblayage d'un milieu humide pour l'implantation d'un projet résidentiel et commercial. Plusieurs plaintes ont été reçues concernant ce site. Toutefois cette plainte a été reçue le 23 décembre 2020 par le service d'Urgence-Environnement concernant la coupe d'arbres dans un boisé.	

13 Description de l'intervention
La coupe d'arbres n'est pas couverte par la Loi sur la qualité de l'environnement ou ses règlements, à moins que cette coupe ne soit réalisée dans une réserve ou un milieu hydrique ou humide.
Comme mentionné dans la mise en contexte, une autorisation a été émise pour le remblayage d'un milieu humide sur le site ciblé. Une caractérisation autre que celle ayant été utilisée pour l'analyse de la demande d'autorisation nous a été transmise. Le nombre et la

13 Description de l'intervention

superficie de milieu humide y serait différent.

Afin de vérifier s'il y a des différences non négligeables entre les différentes études réalisées, je dois relever les éléments pouvant avoir un impact sur l'identification et la délimitation des milieux.

Caractérisation ayant servi à l'analyse de l'autorisation :

Je prends connaissances des documents faisant partie intégrante de l'autorisation et plus particulièrement, des documents « Caractérisation écologique Lot 1 463 685, 1 464 167 & 1 464 185-P Boulevard des Promenades Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac » datée du 24 février 2016 ainsi que « ADDENDA À UNE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE Lot 1 463 685, 1 464 167 & 1 464 185-P Boulevard des Promenades Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac » datée du 22 octobre 2018 et réalisés par Horizon Multirressources Inc..

Voici les éléments relevés :

- demande CA superficie MH perturbée = 218.8m²;
- inventaires des données biophysiques, hydriques, botanique et fauniques ont été réalisés le 1er, 29 mai et 14 juillet 2015 et revu en 2018;
- méthodologie : guide identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional, 2014
- Relevé végétation : arbres - rayon 11.28m, arbustes - rayon 5.64m, herbacée 5m x 5m / pas tout à fait comme le guide - arbre 10m, arbuste 5m et herbacée circulaire de 1-2 ou 5m / par contre mentionné plus loin que 10 parcelles de 2m de rayon ont été réalisés pour les inventaires botaniques;
- attention particulière a été apportée afin de recenser des espèces végétales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées en vertu de la LEMV;
- observation visuelle et auditive faite pour relever la présence ou indices de présence d'animaux;
- inventaire entériné par la Faune concernant les couleuvres brunes ou verte;
- Réalisé sur 3 lots : 1 463 685, 5 868 692 et 1 464 167;
- superficie du MH en 2015 = 0.04 ha et en 2018 = 0.022 ha
- Pas de formulaire (annexe 5 ou équivalent), seulement une liste des espèces floristiques avec leurs % de recouvrement et leur statut;
- Les seules informations relevées sur le terrain concernant les sols mentionnent la présence de mouchetures marquées indiquant un sol hydromorphe sans savoir où sur le site.

Caractérisation pour la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac :

Je prends connaissances de la caractérisation réalisée pour la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac nommée : « Caractérisation écologique des lots 1 463 685, 2 673 701, 5 868 692 et 1 464 186 situés dans la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac » datée du 10 décembre 2020 et réalisé par T² Environnement.

Voici les éléments relevés :

- Utilisé "Forêt Ouvert" pour dépôt de surface, types écologiques et Lidar;
- Toutes les données ont été géoréférencées avec ArcGIS;
- Caractérisation terrain : 3 septembre 2020 par 2 biologistes (sénior et junior);
- Méthodologie : guide identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional, 2015
- Relevé végétation : arbres et arbustes - rayon 10m, herbacée 2m x 2m / pas tout à fait comme le guide - arbre ok, arbuste 5m et herbacée circulaire de 1-2 ou 5m;
- identification sol avec Système canadien de classification des sols;
- Recherche terrain des espèces floristiques à statut précaire;
- observations fauniques fortuites consignées;
- aucun inventaire espèces fauniques à statut précaire n'a été fait et aucune observation;
- espèce à statut localisé : fiche complétée (2 noyer cendré);
- minimum 1 station/mh et utilisé annexe 5 - 16 stations au total;
- plusieurs point de contrôle pour délimiter les milieux humides, identifier les zones de transitions, etc - 17 points de contrôle au total

13 Description de l'intervention

et 109 points de délimitation;

-caractérisation des écosystèmes non humides réalisés;

-GPS de précision utilisé (0.6m);

-Réalisé sur 4 lots : 1 463 685, 2 673 701, 5 868 692 et 1 464 186;

-MH1 à 3 : 4 137 m2 (MH1 : 3056m2, MH2 : 725m2, MH3 : 357m2) / sol rédoxique dans 1 station et végétation typique MH pour les 3 stations;

-MH4 = bassin de sédimentation empierré, végétation hydrophyte et les MH1 etMH3 s'y déverse, 910 m2;

-MH5 = marécage arborescent, sol rédoxique, végétation hydrophyte, test indicateur positif / avait été délimité par Horizon multiressources en 2016 et 2018 et délimitation revu et superficie revue à la hausse, 1656m2;

-MH6 : marécage arbustif, sol rédoxique, végétation hydrophyte, test indicateur négatif, 357m2;

--Superficie totale des MH = 7061m2;

-Peuplements forestiers des MH: Érablière rouge accompagné du frêne de Pennsylvanie (pas dominant) et petite chênaie à tilleul, 2 noyers cendrés (espèce à statut précaire);

-Bonne répartition et quantité des points de contrôle, toutefois erreur sur la carte : manque des points et répétition du même point;

-Plusieurs formulaire (annexe 5) n'ont pas de description des sols et indiquent tout de même une classe de drainage et un diagnostic des sols;

-SM17 indique : bonne couche matière organique sans préciser la mesure, est-ce une tourbière?;

-Plusieurs formulaires floues ou très pâles = illisibles pour vérification des données.

Résumé des différences :

-Pas les mêmes lots caractérisés : comparativement à celle pour Ste-Marthe, les lots 2 673 701 et 1 464 186 n'ont pas été ciblé dans celle pour le CA, mais il y a un lot dans celle du CA qui n'était pas dans celle pour Ste-Marthe.

-5 ans d'écart entre les 2 caractérisations (Prometteur en 2015 et revu limite du milieu humide en 2018 et ville en 2020).

-Dans la portion commune, 1 seul MH identifié dans la caractérisation pour le prometteur et d'une superficie plus petite (220m2 vs 1656m2) tandis que celle pour la ville en a identifiée 2.

-Dans la caractérisation pour la ville, sur un des lots non couverts par celle du prometteur, il y a 4 MH dont un est un bassin de sédimentation (est-ce qu'il doit être considéré, selon moi, non, à moins que ce bassin ne soit plus en fonction).

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

Vérification avec la direction régionale de l'analyse et de l'expertise de notre ministère :

Comme l'autorisation de 2019 a été délivrée sur la base d'une caractérisation réalisée en bonne et due forme (conforme à nos exigences prévues à la LQE à son article 46.0.3 notamment) et en fonction des conditions existantes sur le terrain à l'époque à laquelle cette caractérisation a été effectuée, nous considérons que l'autorisation est toujours valide.

15 Conclusion

L'autorisation délivrée permet le remblayage du milieu humide présent sur ce lot, ce qui entrainera sa destruction. Ainsi les travaux de déboisement du milieu humide sont couverts par l'autorisation délivrée et ils ne constituent pas un manquement à la Loi.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés↓↑ - + SO**17 Recommandations**

Ainsi, je recommande de fermer cette intervention.

Rédigé par : Steeve Lachance

Fonction : inspecteur

Signature :



Date de signature : 2021-04-15

18 Vérification du rapport d'intervention		<input type="checkbox"/> SO
Approuvé par : N/A	Fonction : N/A	
Signature :	Date :	
Commentaires : Selon les directives internes, cette intervention ne nécessite pas de vérification par le chef d'équipe.		

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laurentides

1 Identification		
Date de l'intervention : 2021-01-25	Heure de début : h	Heure de fin : h
Intervention effectuée par : Steeve Lachance		
Accompagné par :		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO

1.1 Demande		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200746142	Type de demande : Plainte à caractère environnemental	
Objet de la demande : H-PL / Sainte-Marthe-sur-le-las / Groupe Héritage / Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant la coupe d'arbre et l'évolution d'un milieu humide depuis la délivrance d'une autorisation pour du remblayage entraînant ainsi un impact environnemental		

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301505392	Type d'intervention : Vérification (autre qu'inspection)
N° de gestion doc. : 7430-15-01-03569-03	N° de document : 401991823
But de l'intervention : Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant la coupe d'arbre et l'évolution d'un milieu humide depuis la délivrance d'une autorisation pour du remblayage entraînant ainsi un impact environnemental	

2 Lieu concerné par l'intervention		↓↑ - +
1	Nom du lieu : Lot 1 463 685 (Groupe L'Héritage)	
	Nom usuel du lieu :	
	N° du lieu : X2178994	Type de lieu : milieu hydrique
	Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 1463685 1464167 5868692	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,530595820100:-73,931543708200	

3 Intervenant du lieu					↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Groupe L'Héritage inc.		425, ave Mathers, suite 101 Saint-Eustache (Québec) J7P 4C1	Y1501911	X2178994

4 Condition météo	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------	--

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

6 Plainte	<input type="checkbox"/> SO
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Plaignant contacté : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non

7 Photo numérique	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------	--

8 Grille d'intervention annexée	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

9 Autre pièce annexée au rapport	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
---	---

10 Équipement utilisé	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------------------	---

11 Échantillon	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------------------	---

12 Mise en contexte	<input type="checkbox"/> SO
Le 3 octobre 2019, une autorisation portant le # de document 401796255 a été émise afin de permettre le remblayage d'un milieu humide pour l'implantation d'un projet résidentiel et commercial. Plusieurs plaintes ont été reçues concernant ce site. Toutefois cette plainte a été reçue par le service d'Urgence-Environnement le 23 décembre 2020 concernant la coupe d'arbres dans un boisé et l'évolution d'un milieu humide depuis la délivrance d'une autorisation pour du remblayage entraînant ainsi un impact environnemental.	

13 Description de l'intervention
La coupe d'arbres n'est pas couverte par la Loi sur la qualité de l'environnement ou ses règlements, à moins que cette coupe ne soit réalisée dans une réserve ou un milieu hydrique ou humide.

13 Description de l'intervention

Comme mentionné dans la mise en contexte, une autorisation a été émise pour le remblayage d'un milieu humide sur le site ciblé. Une caractérisation autre que celle ayant été utilisée pour l'analyse de la demande d'autorisation nous a été transmise. Le nombre et la superficie de milieu humide y serait différent.

Afin de vérifier s'il y a des différences non négligeables entre les différentes études réalisées, je dois relever les éléments pouvant avoir un impact sur l'identification et la délimitation des milieux.

Caractérisation ayant servi à l'analyse de l'autorisation :

Je prends connaissances des documents faisant partie intégrante de l'autorisation et plus particulièrement, des documents « Caractérisation écologique Lot 1 463 685, 1 464 167 & 1 464 185-P Boulevard des Promenades Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac » datée du 24 février 2016 ainsi que « ADDENDA À UNE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE Lot 1 463 685, 1 464 167 & 1 464 185-P Boulevard des Promenades Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac » datée du 22 octobre 2018 et réalisés par Horizon Multiressources Inc..

Voici les éléments relevés :

- demande CA superficie MH perturbée = 218.8m²;
- inventaires des données biophysiques, hydriques, botanique et fauniques ont été réalisés le 1er, 29 mai et 14 juillet 2015 et revu en 2018;
- méthodologie : guide identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional, 2014
- Relevé végétation : arbres - rayon 11.28m, arbustes - rayon 5.64m, herbacée 5m x 5m / pas tout à fait comme le guide - arbre 10m, arbuste 5m et herbacée circulaire de 1-2 ou 5m / par contre mentionné plus loin que 10 parcelles de 2m de rayon ont été réalisés pour les inventaires botaniques;
- attention particulière a été apportée afin de recenser des espèces végétales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées en vertu de la LEMV;
- observation visuelle et auditive faite pour relever la présence ou indices de présence d'animaux;
- inventaire entériné par la Faune concernant les couleuvres brunes ou verte;
- Réalisé sur 3 lots : 1 463 685, 5 868 692 et 1 464 167;
- superficie du MH en 2015 = 0.04 ha et en 2018 = 0.022 ha
- Pas de formulaire (annexe 5 ou équivalent), seulement une liste des espèces floristiques avec leurs % de recouvrement et leur statut;
- Les seules informations relevées sur le terrain concernant les sols mentionnent la présence de mouchetures marquées indiquant un sol hydromorphe sans savoir où sur le site.

Caractérisation pour la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac :

Je prends connaissances de la caractérisation réalisée pour la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac nommée : « Caractérisation écologique des lots 1 463 685, 2 673 701, 5 868 692 et 1 464 186 situés dans la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac » datée du 10 décembre 2020 et réalisé par T² Environnement.

Voici les éléments relevés :

- Utilisé "Forêt Ouvert" pour dépôt de surface, types écologiques et Lidar;
- Toutes les données ont été géoréférencées avec ArcGIS;
- Caractérisation terrain : 3 septembre 2020 par 2 biologistes (sénior et junior);
- Méthodologie : guide identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional, 2015
- Relevé végétation : arbres et arbustes - rayon 10m, herbacée 2m x 2m / pas tout à fait comme le guide - arbre ok, arbuste 5m et herbacée circulaire de 1-2 ou 5m;
- identification sol avec Système canadien de classification des sols;
- Recherche terrain des espèces floristiques à statut précaire;
- observations fauniques fortuites consignées;
- aucun inventaire espèces fauniques à statut précaire n'a été fait et aucune observation;
- espèce à statut localisé : fiche complétée (2 noyer cendré);
- minimum 1 station/mh et utilisé annexe 5 - 16 stations au total;

13 Description de l'intervention

- plusieurs point de contrôle pour délimiter les milieux humides, identifier les zones de transitions, etc - 17 points de contrôle au total et 109 points de délimitation;
- caractérisation des écosystèmes non humides réalisés;
- GPS de précision utilisé (0.6m);
- Réalisé sur 4 lots : 1 463 685, 2 673 701, 5 868 692 et 1 464 186;
- MH1 à 3 : 4 137 m2 (MH1 : 3056m2, MH2 : 725m2, MH3 : 357m2) / sol rédoxique dans 1 station et végétation typique MH pour les 3 stations;
- MH4 = bassin de sédimentation empierré, végétation hydrophyte et les MH1 etMH3 s'y déverse, 910 m2;
- MH5 = marécage arborescent, sol rédoxique, végétation hydrophyte, test indicateur positif / avait été délimité par Horizon multiressources en 2016 et 2018 et délimitation revu et superficie revue à la hausse, 1656m2;
- MH6 : marécage arbustif, sol rédoxique, végétation hydrophyte, test indicateur négatif, 357m2;
- Superficie totale des MH = 7061m2;
- Peuplements forestiers des MH: Érablière rouge accompagné du frêne de Pennsylvanie (pas dominant) et petite chênaie à tilleul, 2 noyers cendrés (espèce à statut précaire);
- Bonne répartition et quantité des points de contrôle, toutefois erreur sur la carte : manque des points et répétition du même point;
- Plusieurs formulaire (annexe 5) n'ont pas de description des sols et indiquent tout de même une classe de drainage et un diagnostic des sols;
- SM17 indique : bonne couche matière organique sans préciser la mesure, est-ce une tourbière?;
- Plusieurs formulaires floues ou très pâles = illisibles pour vérification des données.

Résumé des différences :

- Pas les mêmes lots caractérisés : comparativement à celle pour Ste-Marthe, les lots 2 673 701 et 1 464 186 n'ont pas été ciblé dans celle pour le CA, mais il y a un lot dans celle du CA qui n'était pas dans celle pour Ste-Marthe.
- 5 ans d'écart entre les 2 caractérisations (Prometteur en 2015 et revu limite du milieu humide en 2018 et ville en 2020).
- Dans la portion commune, 1 seul MH identifié dans la caractérisation pour le prometteur et d'une superficie plus petite (220m2 vs 1656m2) tandis que celle pour la ville en a identifiée 2.
- Dans la caractérisation pour la ville, sur un des lots non couverts par celle du prometteur, il y a 4 MH dont un est un bassin de sédimentation (est-ce qu'il doit être considéré, selon moi, non, à moins que ce bassin ne soit plus en fonction).

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

Vérification avec la direction régionale de l'analyse et de l'expertise de notre ministère :

Comme l'autorisation de 2019 a été délivrée sur la base d'une caractérisation réalisée en bonne et due forme (conforme à nos exigences prévues à la LQE à son article 46.0.3 notamment) et en fonction des conditions existantes sur le terrain à l'époque à laquelle cette caractérisation a été effectuée, nous considérons que l'autorisation est toujours valide.

15 Conclusion

L'autorisation délivrée permet le remblayage du milieu humide présent sur ce lot, ce qui entrainera sa destruction. Ainsi les travaux de déboisement du milieu humide sont couverts par l'autorisation délivrée et ils ne constituent pas un manquement à la Loi.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés↓↑ - + SO**17 Recommandations**

Ainsi, je recommande fermer cette intervention.

Rédigé par : Steve Lachance

Fonction : inspecteur

Signature :



Date de signature : 2021-04-15

18 Vérification du rapport d'intervention		<input type="checkbox"/> SO
Approuvé par : N/A	Fonction : N/A	
Signature :	Date :	
Commentaires : Selon les directives internes, cette intervention ne nécessite pas de vérification par le chef d'équipe.		

RAPPORT DE VÉRIFICATION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laurentides

1 Identification		
Date de l'intervention : 2021-01-15	Heure de début : h	Heure de fin : h
Intervention effectuée par : Steeve Lachance		
Accompagné par :		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO

1.1 Demande		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200746145	Type de demande : Plainte à caractère environnemental	
Objet de la demande : H-PL / Sainte-Marthe-sur-le-las / Groupe Héritage / Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant la coupe d'arbres dans un boisé et l'évolution d'un milieu humide depuis la délivrance d'une autorisation pour du remblayage entraînant ainsi un impact environnemental		

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301505400	Type d'intervention : Vérification (autre qu'inspection)
N° de gestion doc. : 7430-15-01-03569-03	N° de document : 401991057
But de l'intervention : Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant la coupe d'arbre dans un boisé et l'évolution d'un milieu humide depuis la délivrance d'une autorisation pour du remblayage entraînant ainsi un impact environnemental	

2 Lieu concerné par l'intervention		↓↑ - +
1	Nom du lieu : Lot 1 463 685 (Groupe L'Héritage)	
	Nom usuel du lieu :	
	N° du lieu : X2178994	Type de lieu : milieu hydrique
	Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 1463685 1464167 5868692	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,530595820100:-73,931543708200	

3 Intervenant du lieu					↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Groupe L'Héritage inc.		425, ave Mathers, suite 101 Saint-Eustache (Québec) J7P 4C1	Y1501911	X2178994

4 Condition météo	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------	--

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

6 Plainte	<input type="checkbox"/> SO
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Plaignant contacté : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non

7 Photo numérique	<input checked="" type="checkbox"/> SO
--------------------------	--

8 Grille d'intervention annexée	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

9 Autre pièce annexée au rapport	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
---	---

10 Équipement utilisé	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------------------	---

11 Échantillon	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------------------	---

12 Mise en contexte	<input type="checkbox"/> SO
Le 3 octobre 2019, une autorisation portant le # de document 401796255 a été émise afin de permettre le remblayage d'un milieu humide pour l'implantation d'un projet résidentiel et commercial. Plusieurs plaintes ont été reçues concernant ce site. Toutefois cette plainte a été reçue par le service d'Urgence-Environnement le 23 décembre 2020 concernant la coupe de la végétation dans un boisé sur le lot ciblé par l'autorisation ainsi que l'évolution d'un milieu humide depuis la délivrance d'une autorisation.	

13 Description de l'intervention
La coupe d'arbres n'est pas couverte par la Loi sur la qualité de l'environnement ou ses règlements, à moins que cette coupe ne soit réalisée dans une réserve ou un milieu hydrique ou humide.

13 Description de l'intervention

Comme mentionné dans la mise en contexte, une autorisation a été émise pour le remblayage d'un milieu humide sur le site ciblé. Une caractérisation autre que celle ayant été utilisée pour l'analyse de la demande d'autorisation nous a été transmise. Le nombre et la superficie de milieu humide y serait différent.

Afin de vérifier s'il y a des différences non négligeables entre les différentes études réalisées, je dois relever les éléments pouvant avoir un impact sur l'identification et la délimitation des milieux.

Caractérisation ayant servi à l'analyse de l'autorisation :

Je prends connaissances des documents faisant partie intégrante de l'autorisation et plus particulièrement, des documents « Caractérisation écologique Lot 1 463 685, 1 464 167 & 1 464 185-P Boulevard des Promenades Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac » datée du 24 février 2016 ainsi que « ADDENDA À UNE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE Lot 1 463 685, 1 464 167 & 1 464 185-P Boulevard des Promenades Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac » datée du 22 octobre 2018 et réalisés par Horizon Multirressources Inc..

Voici les éléments relevés :

- demande CA superficie MH perturbée = 218.8m²;
- inventaires des données biophysiques, hydriques, botanique et fauniques ont été réalisés le 1er, 29 mai et 14 juillet 2015 et revu en 2018;
- méthodologie : guide identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional, 2014
- Relevé végétation : arbres - rayon 11.28m, arbustes - rayon 5.64m, herbacée 5m x 5m / pas tout à fait comme le guide - arbre 10m, arbuste 5m et herbacée circulaire de 1-2 ou 5m / par contre mentionné plus loin que 10 parcelles de 2m de rayon ont été réalisés pour les inventaires botaniques;
- attention particulière a été apportée afin de recenser des espèces végétales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées en vertu de la LEMV;
- observation visuelle et auditive faite pour relever la présence ou indices de présence d'animaux;
- inventaire entériné par la Faune concernant les couleuvres brunes ou verte;
- Réalisé sur 3 lots : 1 463 685, 5 868 692 et 1 464 167;
- superficie du MH en 2015 = 0.04 ha et en 2018 = 0.022 ha
- Pas de formulaire (annexe 5 ou équivalent), seulement une liste des espèces floristiques avec leurs % de recouvrement et leur statut;
- Les seules informations relevées sur le terrain concernant les sols mentionnent la présence de mouchetures marquées indiquant un sol hydromorphe sans savoir où sur le site.

Caractérisation pour la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac :

Je prends connaissances de la caractérisation réalisée pour la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac nommée : « Caractérisation écologique des lots 1 463 685, 2 673 701, 5 868 692 et 1 464 186 situés dans la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac » datée du 10 décembre 2020 et réalisé par T² Environnement.

Voici les éléments relevés :

- Utilisé "Forêt Ouvert" pour dépôt de surface, types écologiques et Lidar;
- Toutes les données ont été géoréférencées avec ArcGIS;
- Caractérisation terrain : 3 septembre 2020 par 2 biologistes (sénior et junior);
- Méthodologie : guide identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional, 2015
- Relevé végétation : arbres et arbustes - rayon 10m, herbacée 2m x 2m / pas tout à fait comme le guide - arbre ok, arbuste 5m et herbacée circulaire de 1-2 ou 5m;
- identification sol avec Système canadien de classification des sols;
- Recherche terrain des espèces floristiques à statut précaire;
- observations fauniques fortuites consignées;
- aucun inventaire espèces fauniques à statut précaire n'a été fait et aucune observation;
- espèce à statut localisé : fiche complétée (2 noyer cendré);

13 Description de l'intervention	
<p>-minimum 1 station/mh et utilisé annexe 5 - 16 stations au total;</p> <p>-plusieurs point de contrôle pour délimiter les milieux humides, identifier les zones de transitions, etc - 17 points de contrôle au total et 109 points de délimitation;</p> <p>-caractérisation des écosystèmes non humides réalisés;</p> <p>-GPS de précision utilisé (0.6m);</p> <p>-Réalisé sur 4 lots : 1 463 685, 2 673 701, 5 868 692 et 1 464 186;</p> <p>-MH1 à 3 : 4 137 m2 (MH1 : 3056m2, MH2 : 725m2, MH3 : 357m2) / sol rédoxique dans 1 station et végétation typique MH pour les 3 stations;</p> <p>-MH4 = bassin de sédimentation empierré, végétation hydrophyte et les MH1 etMH3 s'y déverse, 910 m2;</p> <p>-MH5 = marécage arborescent, sol rédoxique, végétation hydrophyte, test indicateur positif / avait été délimité par Horizon multiressources en 2016 et 2018 et délimitation revu et superficie revue à la hausse, 1656m2;</p> <p>-MH6 : marécage arbustif, sol rédoxique, végétation hydrophyte, test indicateur négatif, 357m2;</p> <p>--Superficie totale des MH = 7061m2;</p> <p>-Peuplements forestiers des MH: Érablière rouge accompagné du frêne de Pennsylvanie (pas dominant) et petite chênaie à tilleul, 2 noyers cendrés (espèce à statut précaire);</p> <p>-Bonne répartition et quantité des points de contrôle, toutefois erreur sur la carte : manque des points et répétition du même point;</p> <p>-Plusieurs formulaire (annexe 5) n'ont pas de description des sols et indiquent tout de même une classe de drainage et un diagnostic des sols;</p> <p>-SM17 indique : bonne couche matière organique sans préciser la mesure, est-ce une tourbière?;</p> <p>-Plusieurs formulaires flous ou très pâles = illisibles pour vérification des données.</p> <p>Résumé des différences :</p> <p>-Pas les mêmes lots caractérisés : comparativement à celle pour Ste-Marthe, les lots 2 673 701 et 1 464 186 n'ont pas été ciblé dans celle pour le CA, mais il y a un lot dans celle du CA qui n'était pas dans celle pour Ste-Marthe.</p> <p>-5 ans d'écart entre les 2 caractérisations (Prometteur en 2015 et revu limite du milieu humide en 2018 et ville en 2020).</p> <p>-Dans la portion commune, 1 seul MH identifié dans la caractérisation pour le prometteur et d'une superficie plus petite (220m2 vs 1656m2) tandis que celle pour la ville en a identifiée 2.</p> <p>-Dans la caractérisation pour la ville, sur un des lots non couverts par celle du prometteur, il y a 4 MH dont un est un bassin de sédimentation (est-ce qu'il doit être considéré, selon moi, non, à moins que ce bassin ne soit plus en fonction).</p>	

14 Vérification complémentaire à l'intervention <input type="checkbox"/> SO	
<p>Vérification avec la direction régionale de l'analyse et de l'expertise de notre ministère :</p> <p>Comme l'autorisation de 2019 a été délivrée sur la base d'une caractérisation réalisée en bonne et due forme (conforme à nos exigences prévues à la LQE à son article 46.0.3 notamment) et en fonction des conditions existantes sur le terrain à l'époque à laquelle cette caractérisation a été effectuée, nous considérons que l'autorisation est toujours valide.</p>	

15 Conclusion	
<p>L'autorisation délivrée permet le remblayage du milieu humide présent sur ce lot, ce qui entrainera sa destruction. Ainsi les travaux de déboisement du milieu humide sont couverts par l'autorisation délivrée et ils ne constituent pas un manquement à la Loi.</p>	

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés <input type="checkbox"/> SO	
<p style="text-align: right;">↓↑ - +</p>	

17 Recommandations	
<p>Ainsi, je recommande de fermer cette intervention.</p>	
<p>Rédigé par : Steeve Lachance</p>	<p>Fonction : inspecteur</p>
<p>Signature : </p>	<p>Date de signature : 2021-04-15</p>

18 Vérification du rapport d'intervention		<input type="checkbox"/> SO
Approuvé par : N/A	Fonction : N/A	
Signature :	Date :	
Commentaires : Selon les directives internes, cette intervention ne nécessite pas de vérification par le chef d'équipe.		

NOTE AU DOSSIER

N/Réf. : 7430-15-01-03569-03

DATE 2021-02-01

IDENTIFICATION ET LOCALISATION

Destruction d'un milieu humide sur le lot 1 463 685 à Ste-Marthe-sur-le-Lac

ÉVÈNEMENT :

- Conversation téléphonique
- Rencontre sur les lieux
- Rencontre à nos bureaux

NOM DES PERSONNES

FONCTION

TÉLÉPHONE

■ art. 53-54

Plaignante

art. 53-54

■ -

■ -

RÉSUMÉ ET REMARQUES :

J'appelle la plaignante pour faire la rétroinformation de sa plainte. Je l'informe qu'une autorisation a été émise pour la destruction du milieu humide présent sur le lot.

Après vérification auprès de la direction régionale de l'analyse et de l'expertise, cette dernière conclue ceci : « Comme cette autorisation a été délivrée sur la base d'une caractérisation réalisée en bonne et due forme (conforme à nos exigences prévues à la LQE à son article 46.0.3 notamment) et en fonction des conditions existantes sur le terrain à l'époque à laquelle cette caractérisation a été effectuée, nous considérons que l'autorisation est toujours valide. »

La plaignante mentionne que la superficie du milieu humide a diminué entre 2 études réalisées pour le promoteur et le tout en même temps que la MRC ou la

ville adoptait un règlement protégeant les milieux humides d'une certaine superficie et qu'en modifiant à la baisse la superficie de ce milieu humide, il n'était plus protégé par cette nouvelle réglementation. Je lui mentionne qu'il revient à la MRC d'appliquer sa réglementation et non pas au ministère.

Elle ajoute qu'en diminuant la superficie du milieu humide, c'est très avantageux pour le prometteur, car le montant de la compensation incluse dans le processus d'autorisation, est diminué aussi. Je lui mentionne que je comprends son point de vue, mais que je ne peux pas me prononcer sur les raisons ou le processus d'analyse de ce dossier puisque nous (CCEQ) n'avons pas été impliqués dans ce processus.

Elle mentionne être très déçu, que cela n'a pas de bon sens de se fier à des consultants payé par les prometteur et que ça n'en restera pas là, car un avocat a été mandaté.



Steeve Lachance

De : Lachance, Steeve <Steeve.Lachance@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé : 1 février 2021 09:22
À : Karl Scanlan <k.scanlan@vsmsll.ca>
Objet : Plainte : Lot 1 463 685

Bonjour M. Scanlan,

Voici la rétroinformation de votre plainte concernant un milieu humide situé sur le lot mentionné en objet de ce courriel.

Comme l'autorisation de 2019 a été délivrée sur la base d'une caractérisation réalisée en bonne et due forme (conforme à nos exigences prévues à la LQE à son article 46.0.3

notamment) et en fonction des conditions existantes sur le terrain à l'époque à laquelle cette caractérisation a été effectuée, nous considérons que l'autorisation est toujours valide.

Merci et bonne journée!

Steeve Lachance, inspecteur et pilote d'aéronefs télépilotés
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction régionale du centre de contrôle environnemental de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides

Bureau de Sainte-Thérèse

260, rue Sicard, bureau 200

Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4

Cell.: (514) 242-4063

Tél. : (450) 433-2220, poste 241

Fax : (450) 433-1315

steeve.lachance@environnement.gouv.qc.ca

Re: Plainte coupe d'arbre sur le lot 1 463 685 à Ste-Marthe-sur-le-Lac**art. 53-54**

Mar 2021-02-02 13:11

À : Lachance, Steeve <Steeve.Lachance@environnement.gouv.qc.ca>

Bonjour monsieur Lachance, je vous remercie pour ce suivi.

Il semble y avoir litige quant au milieu humide dans le secteur mentionné. Selon les dires d'observateurs de la ville, le promoteur aurait menti sur la présence ou l'étendue du milieu humide. Voilà pourquoi je me permets d'insister sur le fait que ça concerne le ministère de l'environnement.

Comme citoyenne, cette situation me préoccupe et je crois qu'elle mérite d'être vérifiée. Voici un article paru aujourd'hui dans le journal Le Devoir:

<https://www.ledevoir.com/societe/environnement/594447/sainte-marthe-sur-le-lac-la-saga-du-saccage-d-un-boise-s-envenime>

Une vérification sur place (et non sur papier) s'impose. Je vous laisse avec une photo aérienne de notre ville. Ça fait réfléchir...

Cordialement,

art. 53-54

Citoyenne de Ste- Marthe-sur- le-lac

From: Lachance, Steeve <Steeve.Lachance@environnement.gouv.qc.ca>
Sent: Monday, February 1, 2021 9:39:36 AM
To: [art. 53-54](#)
Subject: Plainte coupe d'arbre sur le lot 1 463 685 à Ste-Marthe-sur-le-Lac

Bonjour [art. 53-54](#)

Voici la rétroinformation de votre plainte adressée au ministre concernant un milieu humide situé sur le lot mentionné en objet de ce courriel.

De façon générale la coupe de la végétation n'est pas assujettie à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements, à moins qu'elle soit réalisée dans une réserve ou un milieu humide ou hydrique.

Une autorisation a été délivrée en 2019, permettant le remblayage d'un milieu humide sur ce lot. Comme cette autorisation a été délivrée sur la base d'une caractérisation réalisée en bonne et due forme (conforme à nos exigences prévues à la LQE à son article 46.0.3 notamment) et en fonction des conditions existantes sur le terrain à l'époque à laquelle cette caractérisation a été effectuée, nous considérons que l'autorisation est toujours valide.

Merci et bonne journée!

Steeve Lachance, inspecteur et pilote d'aéronefs télépilotés
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction régionale du centre de contrôle environnemental de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides
Bureau de Sainte-Thérèse
260, rue Sicard, bureau 200
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X4
Cell.: (514) 242-4063
Tél. : (450) 433-2220, poste 241
Fax : (450) 433-1315
steeve.lachance@environnement.gouv.qc.ca

[SÉCURITÉ CSSMI] - Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Veuillez ne pas cliquer sur les liens et ne pas ouvrir les pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur et d'avoir validé avec ce dernier que le contenu est sécuritaire.